

Résumé de l'organisation de la licence de musicologie pour la période 2024-2028

* Structure du diplôme

6 semestres de 5 unités d'enseignement (UE) chacun, soit 30 UE.
Chaque semestre vaut 30 ECTS, la licence vaut 180 ECTS.

* Prérequis recommandés

Il est vivement recommandé de maîtriser la lecture de partitions simples en deux clés, le déchiffrage de rythmes simples en binaire et en ternaire ainsi que les notions essentielles de la théorie tonale. En effet, la formation suppose le recours fréquent à la lecture de partitions, autant dans les disciplines théoriques que dans les disciplines pratiques.

Les candidats à cette formation doivent également avoir acquis les bases de la formation auditive : dictées mélodiques, dictées à deux voix, relevés de progressions harmoniques, relevés rythmiques à une et deux voix.

* Enseignements musicaux et enseignements complémentaires

♦ Histoire de la musique/culture musicale

Histoire de la musique (S1-S6)

Histoire des arts (S1)

Musique à l'image (S1)

Œuvres clés de la musique (S2)

Musiques actuelles (S2)

Institutions culturelles (S3)

Introduction à l'opéra (S3)

Ethnomusicologie (S4)

Introduction à l'orchestre (S4)

♦ Formation musicale et théorie

Notions clés de la musique (S1)

Formation musicale (S1-S6)

Harmonie au clavier (S2-S6)

Écriture musicale

Analyse musicale

Commentaire d'écoute

♦ **Pratique musicale**

Chant choral (L1-L2)

Pratique vocale (à partir de la L2)

Pratique instrumentale (à partir de la L2)

Ensemble vocal (L3)

Direction de chœur (L3)

N.B. : les pratiques débouchent sur un concert de fin d'année.

♦ **Enseignements complémentaires musique/culture**

Approche des métiers de la culture (S1)

Informatique spécialisée : logiciels audio

Informatique spécialisée : gravure musicale

Anglais musicologique

♦ **Enseignements complémentaires généraux**

Français

Culture numérique et recherche documentaire

Pratique du numérique

Langues

Transition écologique pour un développement sociétal

♦ **La licence comporte un stage au semestre 6.**

※ **Compatibilité avec des études musicales (CRR, CRD, autres)**

Partenariat avec le CRR de Reims donnant accès à des validations d'acquis pour certaines disciplines, selon le niveau atteint.

※ **Débouchés constatés**

Enseignant dans l'Éducation nationale ou dans les écoles de musique et conservatoires après obtention des qualifications correspondantes (DE, CA)

Musicien d'orchestre ou intermittent du spectacle (pour les étudiants suivant en parallèle un cursus au CRR ou dans d'autres écoles de musique)

Documentation musicale (médiathèques)

Gestion et administration des structures culturelles

Technicien de régie

Médiation culturelle

Métiers du son

Edition musicale

Facture instrumentale

Musicothérapie

※ **Pour plus d'informations**

<https://www.univ-reims.fr/musicologie/>

(le site sera réactualisé avec les nouvelles maquettes lorsqu'elles ont auront été validées)